



Entrepreneur de vitrage (sfpme)

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme Chef d'entreprise et certificat de gestion

Durée: 3 ans

stage obligatoire

Plus d'informations : 0800 85 210 - info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Pas de conditions d'admission pour cette formation

Formation en chef d'entreprise

Description

Le vitrier pose sur chantier les ouvrages qui comprennent du verre et qu'il aura préalablement réalisé en atelier (châssis, portes, vérandas, bardages,...).

Cette formation peut-être complétée par la pose de menuiserie en bois ou en PVC et aluminium.

Débouchés

Entrepreneur en vitrage

Salarié dans une entreprise de vitrage

Qualités

Être méthodique et organisé

Faire preuve d'habileté manuelle

Posséder une bonne condition physique (manipulation de charges, travail dans des positions inhabituelles)

Ne pas avoir le vertige

Ne pas présenter d'allergie aux produits utilisés

Respecter strictement les règles de sécurité

Détails sur la formation

Organisation de la formation :

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 30 heures semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 heures semaine).

Organisation

Durée : 2 années + 1 année préparatoire éventuelle.

Horaire : les cours sont organisés en soirée et/ou le samedi, mais dans certain cas des cours peuvent être donnés en journée.

Début : septembre.

Date limite des inscriptions : 31/10

Pratique en entreprise via une convention de stage : Vous devrez être occupé dans la profession sous forme soit :

- d'une convention de stage passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un délégué à la tutelle;
 - d'un contrat de travail;
 - d'une pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de répondre à l'une des situations reprises ci-dessus).
- Peuvent être dispensés de cette obligation d'occupation dans la profession, les auditeurs :
- titulaires d'un certificat d'apprentissage dans la profession;
 - titulaires d'un diplôme technique ou professionnel dans la profession;
 - occupés ou ayant été occupés dans la profession 2 années à temps plein sur les 6 dernières années.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil. Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Attention : L'apprenant sera occupé dans une entreprise à Bruxelles, mais les cours de connaissances professionnelles seront suivis dans un Centre IFAPME. Pour obtenir les coordonnées des différents centres de cours, consultez la fiche formation de l'IFAPME. Les cours de gestion pourront être suivis à Bruxelles.

Conditions d'admission :

Est admise à la formation de Chef d'entreprise, la personne qui a satisfait à l'obligation scolaire (avoir 18 ans au 31/12 de l'année d'inscription) et qui répond à l'une des conditions ci-après:

être porteur du CESI ou du CESDD dans les sections générale, technique ou artistique;

être porteur d'un certificat d'apprentissage des Classes moyennes;

être titulaire du certificat de réussite de l'enseignement secondaire du troisième degré de l'enseignement professionnel et avoir obtenu le certificat de qualification;

avoir réussi un examen d'admission (connaissances de base en mathématique et en français).

Moyennant certaines qualifications dans le métier, il est possible d'être dispensé de l'année préparatoire.

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Programme de cours :

Cours professionnels :

1ère Chef d'entreprise

Etude d'ouvrages complexes (32h)

TC Parachèvement Métré (16h)

TC Parachèvement Devis (24h)

TC Parachèvement Analyse tech. chant (48h)

2ème Chef d'entreprise

TC Gestion spécifique: Assurer la gestion administrative (44h)

N01/6 Réaliser des travaux spécifiques (36h)

TC Parachèvement: Gérer ex. tech. (60h)

Suivi du TFEUVI DU TFE (20h)

A terme, je serai capable de... :

- Etudier des travaux de vitrerie complexes
- Analyser les données techniques d'un projet de chantier de parachèvement : préparation de l'analyse d'un projet de chantier, analyse technique d'un projet de chantier, finalisation de l'analyse

- Réaliser le métré d'un projet de chantier : préparation de la réalisation du métré, réalisation du métré, finalisation de la réalisation du métré
- Réaliser le devis d'un projet de chantier
- Réaliser des travaux spécifiques sur chantier
- Organiser l'atelier de menuiserie : évaluation des besoins de l'atelier, implantation des machines
- Gérer l'exécution technique d'un chantier de parachèvement : préparation, conduite et finalisation du chantier
- Gérer administrativement une entreprise de construction : création ou reprise d'une entreprise de construction, gestion des volets financier, social et administratif d'une entreprise de construction, évaluation personnelle et impartiale de son entreprise, orientation de son entreprise vers le développement durable